

Image not found or type unknown



## Jugement en correctionnel

Par **Marie74130**, le **14/09/2016** à **11:00**

Bonjour

Mon mari a été jugé en correctionnel pour dégradation, acte de destruction et effraction d'une portière de voiture en 2002 le 21 novembre exactement, il a été condamné à 3 mois avec sursis et redevable de la somme de 1800 euros. À ce jour, la personne qui est mon ex-mari n'a jamais réclamé la somme due par mon mari actuel, peut-il encore nous réclamer cette somme à ce jour car il me fait chanter en ne payant pas la pension alimentaire de notre fille.

Merci de votre réponse

Mme Beillevaire